



Erreur de décompte de mes cp par les rh

Par **richard50580**, le **10/05/2010** à **16:36**

Bonjour, le service du personnel a oublié de décompter mes cp de l'été 2009 (3 semaines) il viennent de s'en apercevoir quand je leur ai demandé de me donner mon nombre de jours travaillés. Moi de mon côté j'ai fait confiance à mon relevé de cp sur ma feuille de paie tout en sachant que la maquette de celle-ci ne cesse d'évoluer depuis le changement de logiciel de traitement du personnel.(les infos dessus n'étant pas tjrs valables) n'y a-t-il un recours possible pour ne pas perdre ces cp en jouant sur le fait que le service du personnel a fait une erreur.

Par **julius**, le **15/05/2010** à **10:42**

Bonjour, Si je vous suis, l'employeur vous a donné trop de CPs, c'est à dire que vous avez déjà bénéficié à ce titre des congés payés à venir. Même si l'employeur est en faute, il ne lui sera pas difficile de démontrer l'erreur. De plus, vous avez dû vous même vous rendre compte que vous avez profité de plus de congés que vos collègues. Dans votre cas, je ne saurais que vous préconisez d'entrer dans un accord avec l'employeur pour récupérer progressivement vos CPs, sinon, vous allez vous retrouver dans une situation simple: pas de congé pour l'année en cours au titre d'avoir déjà bénéficié à votre demande de ces CPs. Si vous deviez aller devant les instances prud'homales, il faudra démontrer lequel a réellement voulu nuire à l'autre, par omission, par action, ou par duperie.